

## COMITE DE DIRECITON DU 23 MAI 2013

### COMPTE RENDU

**TITULAIRES PRÉSENTS (8)** : Madame Françoise APICELLA, Messieurs François COMMEINHES – Président, Jean-Marie TAILLADE, Serge PAÏOLA, Patrick THOURAILLE, Philippe FOUGERE, David COSTE, Pierre BOUTOU.

**SUPLÉANTS PRÉSENTS (5)** : Mesdames Marie-Ange LIGUORI, Valérie DOUMAYROU, Messieurs Daniel RABILLOUD, Igor PUPI, Jean-Pierre LAFALLA.

- **dont votants (3)** : Mesdames Marie-Ange LIGUORI, Valérie DOUMAYROU, Jean-Pierre LAFALLA.

### TOTAL DE VOTANTS (11)

**INVITÉS PRÉSENTS** : Madame Anne GOUDOU – DGA Ville de Sète, Monsieur Bernard BOURDON – chargé de mission.

### Préalablement il est précisé que :

La date du comité de direction a été communiquée le 30 avril par mail, la convocation a été adressée le 17 mai par mail et selon les conditions définies par délibération et conformément au règlement intérieur de l'Office de Tourisme. Les membres du comité ont été destinataires du rapport de séance et d'un document de synthèse présentant le budget supplémentaire.

### Compte rendu :

**Monsieur François COMMEINHES**, Président de l'Office de Tourisme, Établissement Public et Industriel et Commercial, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance à 15h45.

**Le Président** de l'Office de Tourisme, sollicite les membres du comité de direction pour approuver le compte rendu du 9 février 2013, ce qui est fait à l'unanimité.

**M. François COMMEINHES**, propose ensuite le remplacement d'un membre du comité de direction désigné par la Chambre de Sète-Frontignan-Mèze par courrier du 30 avril. Monsieur Pierre BOUTOU remplacera ainsi Monsieur Yvan GARCIA en tant que membre titulaire du comité de direction.

Monsieur Pierre BOUTOU présente son cursus professionnel à Chambre de Commerce de Montpellier notamment, la création d'une agence réceptive et son expérience dans le domaine des études de marchés. Sa désignation est approuvée à l'unanimité.

**Le Président** de l'Office de Tourisme présente ensuite la délibération relative à l'affectation des résultats. Les écritures comptables du compte administratif 2012 attestées et certifiées par le Trésorier Municipal, du Budget M4 de l'Office de Tourisme, font apparaître des résultats excédentaires en section d'exploitation de + 204 737,61 € et en section d'investissement de +22 973,66 €. L'affectation des 227 711,27 euros est approuvée à l'unanimité.

**Monsieur François COMMEINHES**, aborde ensuite le budget supplémentaire. Il propose, par secteur d'activité, d'intégrer les excédents ainsi de 227 711,27 € ainsi :

Accueil : 38 816,66 € / Ventes : 46 785,65 € / Editions et des systèmes d'information : 20 393,60 € / Promotion touristique : 15 000,00 € / Développement : 17 800,00 € / Ensemble des secteurs et administration : 68 915,36 € / Gestion du personnel : 20 000,00 €.

Ces nouvelles dépenses et recettes prévisionnelles sont transcrites dans le document budgétaire :  
- dépenses de fonctionnement : Chapitre 011 : 117 125,41 € / Chapitre 012 : 20 000,00 € / Compte 023 : 67 612,20 €, soit un total de 204 737,61 €.

- recettes de fonctionnement : Chapitre 002 - 204 737,61 €, soit un total de 204 737,61 €.

- dépenses d'investissement : Chapitre 21 - 90 585,86 € , soit un total de 90 585,86 €.
- recettes d'investissement : Chapitre 001 - 22 973,66 € / Compte 021 - 67 612,20 €, soit un total de 90 585,86 €.

Les membres du comité demandent des précisions sur la nature des dépenses prévues. Monsieur Thouraille est surpris de la hauteur du budget affecté au Bureau d'Information Touristique du Castellans et trouve discutabile le règlement d'un loyer pour cette installation. La Directrice Emmanuelle RIVAS précise que les dépenses concernent également le déplacement des services actuels pendant les travaux, des équipements pour les nouveaux locaux dont l'accueil principal, l'aménagement des bureaux des étages (dont ceux mis à la disposition de l'UMIH)... Le Président indique que le montant du loyer du Castellans ne lui semble pas élevé pour une présence durant l'été, soit 1500 € pour environ 3 mois d'activité. Madame Rivas précise que les locaux étant plus spacieux, elle espère aussi pouvoir développer la valorisation des activités et leur commercialisation.

Madame Apicella souhaite savoir quels types de produits seront proposés pour l'agrandissement de la boutique et se demande si le stock n'est pas déjà commandé. Madame Rivas confirme que le bon de commande de l'eau de toilette mixte aux senteurs d'embruns « *Eau de Sète* » -dont le projet et le nom ont été soumis à la validation de différents membres du Comité- est prêt à être signé dès validation du principe proposé au présent Comité de Direction, à l'exception du mug réalisé à l'occasion du rassemblement des Fiat 500 compte tenu des délais de réalisation.

Mme Apicella demande s'il a été envisagé l'achat de certains articles aux commerçants locaux. La directrice explique que le principe serait de proposer des articles plus qualitatifs, ou portant une marque identitaire, assurant une meilleur image de Sète, et n'étant ainsi pas concurrentiels mais complémentaires de l'offre plus populaire que l'on trouve généralement. Elle ajoute que l'idée serait même de proposer, avec commissionnement, les articles de la boutique de l'Office de Tourisme aux acteurs du tourisme local comme l'a envisagé l'Hôtel de Paris, notamment la réalisation de compositions d'accueil. Quelques articles moins qualifiés pourraient néanmoins être achetés aux commerçants locaux pour éviter de constituer un stock.

A l'issue du débat, le budget supplémentaire, comme le principe de développement de la boutique présenté, sont adoptés à l'unanimité.

**M. David COSTE**, membre titulaire du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, présente ensuite la délibération relative au marché public pour l'achat de mobilier de bureau. Il explique qu'un marché à procédure adaptée a été lancé dont la publication a été réalisée le 23/04 via Internet (Midi Libre et site de l'Office de Tourisme), que la commission s'est réunie les 13 mai pour l'ouverture des plis puis le 15 mai pour l'analyse des offres. 4 plis ont été reçus, dont un qui a été considéré comme irrecevable. Les critères de jugement contenus dans le cahier des charges (qualité esthétique et stylistique 40 %, Prix 40 %, Capacités techniques 20%, dont délais livraison 10%, références 10%), ont été pris en compte pour la notation : entreprise 1, note 3,3 ; entreprise 2, note 3,75 ; entreprise 3, note 3,78. Sur la base de ces éléments, la CAO propose de retenir l'entreprise 3 : BURO'STYLE, 72 Rue de la Figairasse, 34070 MONTPELLIER.

Montant de la tranche ferme : 27 480,66 € H.T./ 32 866,87 € TTC.

Tranche optionnelle : 10 718,61 € H.T./ 12 819,46 € H.T. € TTC maximum.

Montant maximal du marché : 38 199,27 € H.T./ 45 686,33 € TTC.

Passant au vote sollicité par le Président, la proposition de la commission d'appel d'offres est adoptée à l'unanimité.

**M. François COMMEINHES**, Président de l'Office de Tourisme, propose l'examen de la modification de la régie de recettes. Celle-ci prévoit principalement de préciser la nature de certaines recettes, la possibilité d'utiliser des bons d'achat en tant que mode de paiement, d'appliquer des réductions et d'utiliser un terminal bancaire supplémentaire. Quelques questions

sont posées sur la nature de certaines recettes et notamment en ce qui concerne les produits touristiques. La directrice précise que les chèques qualité Res"Thau et hébergement entrent dans l'activité de produits touristiques pour laquelle l'Office de Tourisme s'est inscrite au registre des opérateurs de vente de voyages et séjours.

Une question est posée par M. THOURAILLE sur la licence « boissons à emporter ». Le Président précise que cela figurait déjà dans une délibération précédente. L'achat de cette licence n'a jamais été concrétisé et n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

Les membres du comité de direction adoptent à l'unanimité l'avenant 12 de l'acte constitutif de la Régie de Recettes et le document de mise à jour.

**Le Président** présente la délibération relative à la modification de la régie d'avance. Elle prévoit plus particulièrement la possibilité pour l'Office de Tourisme de disposer d'une carte bancaire et de régler certaines dépenses avec ce mode de paiement et d'une mise en conformité sollicitée en janvier dernier par la Direction Générale des Finances. L'avance est par ailleurs réduite à 20 000€.

Le comité de direction approuve à l'unanimité les modifications et le document de mise à jour de la régie d'avances.

**M. David COSTE**, Président de la Commission « *accueil, promotion et développement de l'offre touristique* » de l'Office de Tourisme, présente ensuite la stratégie de marketing de nouveaux services. Il est proposé de compléter le projet d'activité 2013 par l'élaboration d'une stratégie de marketing de nouveaux services au profit des acteurs du territoire et de leurs visiteurs qui permettra notamment d'intégrer les nouvelles tendances du e-tourisme et du m-tourisme, l'animation numérique de territoire et la recherche de nouvelles ressources, rendus nécessaires par le classement en catégorie 1 de notre structure, orientation soutenue par la DIRECCTE. Il explique que la modernisation des locaux de l'Office de Tourisme rendra possible la valorisation de l'offre touristique locale par une meilleure visibilité sur les outils numériques et par la commercialisation coordonnée de produits et services.

David COSTE explique qu'il a réuni, en tant que Président, la commission « accueil, promotion et développement de l'offre touristique » de l'Office de Tourisme le 21 mai 2013 pour échanger sur ces principes de la nouvelle stratégie. Cette commission a été élargie à une quinzaine d'invités représentatifs des acteurs du tourisme local après présentation au Vice-Président Francis HERNANDEZ, et a réfléchi à 3 axes stratégiques : l'évolution du mode d'accueil, l'organisation de l'information donnant la priorité aux partenaires locaux, et le développement et l'animation de la boutique.

La directrice présente en complément le détail des services offerts aux acteurs Sétois, les options qui leurs seraient proposées pour profiter d'une visibilité optimale, et les mêmes services qui seraient payants et plus chers pour les autres partenaires.

Madame Apicella demande comment les tarifs seront fixés. La directrice disposant, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, d'une autorisation de fixer les tarifs, ils seront fixés par décision en tenant notamment compte des avis recueillis lors de la commission du 21 mai et du présent comité de direction. Une grille de tarif est affichée, permettant notamment aux membres présents d'apprécier les efforts consentis aux partenaires Sétois.

M. Igor PUPI demande si l'affichage des dépliants des établissements extérieurs à la commune sera autorisé ? La Directrice explique que l'idée est de faire contribuer les partenaires non Sétois pour cet affichage offert aux Sétois, dans la continuité de ce qui était déjà affiché, et même de faire payer plus cher les visibilités numériques aux non Sétois, dans le but d'optimiser les nouvelles recettes de l'Office de Tourisme. L'équipe d'accueil disposera toujours des documents qui pourraient lui être demandés, ils ne bénéficieront toutefois pas d'une présentation dans nos locaux.

Des visibilitées complémentaires seraient proposées dans le cadre de partenariats : flyer glissé dans la pochette billetterie, annonce sur le dépliant « escapade à Sète », insertion sur notre page facebook, annonces sur nos écrans, nos sites et applis, etc. . .

Les artistes, artisans et producteurs locaux pourront être valorisés dans la boutique, l'office de tourisme pourrait coordonner la réalisation de prises de vues par un photographe, des conditions préférentielles pour du wifi pourraient être coordonnées par nos soins. . .

La marque « Sète » ou « Sète c'toi », le principe de différentes gammes, des articles identitaires (sacoches. . .), la réalisation de compositions d'accueil commercialisées pour des séminaires par exemple, sont présentés à l'assemblée.

Concernant la boutique, la directrice précise qu'il s'agira pour elle d'une année d'observation pour optimiser ensuite les commandes en fonction des articles les plus vendus sur place et en ligne et/ou sur lesquels la meilleure marge pourra être assurée.

David Coste explique que la commission a retenu les différentes gammes envisagées (Sète, joutes/St Louis, plaisance/Escale à Sète, G. Brassens, P. Valéry, enfants (Barberousse, visuel poulpe, articles de plage. . .), artistes locaux, produits locaux/artisanaux, librairie. . .) et

David COSTE, Président de ladite commission, précise que ses membres sont très motivés pour travailler autour de différents sujets et qu'il sera nécessaire de la réunir assez régulièrement. Passant au vote proposé par le Président, le Comité de Direction, unanime, adopte les orientations de stratégie de marketing de nouveaux services proposées.

**M. François COMMEINHES**, porte ensuite à la connaissance des membres toutes les décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction, dans le cadre de sa délégation de compétences.

Dans le cadre des **questions diverses**, le Président demande ensuite à la Directrice d'apporter des informations sur l'avancement des travaux qui devraient être achevés comme prévu fin juin. A l'aide du plan, elle explique la disposition des différents espaces. Elle remercie vivement la Ville pour les moyens conséquents attribués à l'Office de Tourisme, permettant également l'acquisition d'importants équipements et des conditions de travail optimum pour l'équipe qui lui a été confiée.

La séance est close à 17 heures et le comité de direction est remercié pour sa participation.

Sète, le 27 mai 2013

Emmanuelle RIVAS - Directrice

